



COMMUNE DE SAINT-AUBIN

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointes au maire, Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET (En visioconférence), M. Rémi JEANNOT, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN (en visioconférence), Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : -

Pouvoirs : Mme Martine MONTARON donne pouvoir à Mr Valentin BLOT

Secrétaire de séance : Pascale BEAUCHENE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoir : 1

2022-11-22/06

OBJET : INSTALLATION DE POMPES A CHALEUR DANS LES BATIMENTS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE DES ALOUETTES

Rapporteur : Serge BLIN

Présentation :

Les chauffages de la Mairie et de l'école des alouettes sont assurés par des radiateurs électriques. Devant la tendance haussière du coût de l'électricité et la nécessité de procéder à des économies d'énergie il a été décidé, lors du budget 2022, de changer le mode chauffage de la Mairie et de l'école des alouettes par la mise en place de pompes à chaleur, dont le rendement thermique est estimé à 4 kw restitué pour 1 kw d'électricité consommé.

A cet effet un dossier de consultation des entreprises a été réalisé. Ce dernier demandait dans la réponse des candidats un bilan thermique par pièce justifiant les choix techniques proposés.

Un appel d'offres a été publié le 3 juillet 2022 sur la plateforme numérique achats-publics.com et sur la revue professionnelle « le Moniteur ».

Huit offres ont été reçues, le 20 septembre 2022, dans le formulaire de réponse et les délais requis par le code des marchés publics.

L'analyse des offres montre que :

091-219105384-20221125-2022-11-22-06-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022

- l'entreprise Huard, dont le dossier technique apporte des réponses totalement satisfaisantes par rapport au cahier des charges, arrive en tête du classement des offres au regard des critères et sous critères définis dans le règlement de consultation.

- le chiffrage de cette offre s'établit à 44 494,12 € HT pour la tranche mairie et 50 489,70 € HT pour la tranche école, soit un montant inférieur à l'enveloppe budgétaire.

Cette analyse a été examinée lors de la Commission Travaux du 10 novembre 2022. Après échanges et discussion, la Commission des Marchés Publics réunie le 11 novembre 2022, recommande, à l'unanimité, au Conseil Municipal, de retenir la proposition de l'entreprise Huard, soit un total HT de 94 983,82 € HT et 113 980,58 € TTC.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU commission Travaux du 10 novembre 2022,

VU la commission Marchés publics du 11 novembre 2022,

VU le bureau municipal du 15 novembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au changement du procédé de chauffage de la Mairie et de l'école des alouettes, pour réaliser des économies d'énergie,

CONSIDERANT l'offre la mieux disante de l'entreprise HUARD,

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à la majorité,

DECIDE de confier la mission des travaux d'installation de pompes à chaleur, à la mairie et à l'école des alouettes, à l'entreprise HUARD dont le siège social est situé 13 avenue Descartes, 92350 Le Plessis-Robinson, pour un montant global de 94 983,82€ HT et 113 980,58 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget investissement 2022.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 22 novembre 2022

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20221125-2022-11-22-06-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022

12/11/2022

Compte rendu de la réunion de la Commission Marchés Publics, qui s'est tenue le 11 novembre 2022 à 14h30, à la mairie.

Participants :

- Membres de la Commission : B. Julienne, S. Blin, R. Jeannot

Lors du budget 2022, il a été décidé d'une enveloppe pour changer les équipements de chauffage électriques vétustes de la mairie et de l'école, en les remplaçant par des pompes à chaleur, beaucoup moins consommatrices d'énergie, avec système de gestion centralisée par bâtiment.

- Après discussions en bureau et en commission travaux, un appel d'offres complet a été publié le 3 juillet 2022 sur la plateforme numérique « achats-publics.com » et dans la revue professionnelle « Le Moniteur ». L'objet de celui-ci étant l'équipement en pompes à chaleur des parties de la mairie qui n'en sont pas équipées, tant au rez de chaussée qu'à l'étage, et de l'ensemble de l'école. Réponses à fournir le 20 septembre 2022 au plus tard.
- A noter qu'une étude thermique des locaux concernés était requise pour justifier le dimensionnement des réponses.
- Huit offres ont été reçues, dans le délai imparti et dans le formalisme requis par le code des marchés publics.
- Une analyse détaillée de ces offres a été réalisée par l' élu en charge des travaux et revue par un conseiller municipal, membre de la Commission travaux ayant une expérience professionnelle dans le domaine.
- Cette analyse a été présentée en Commission travaux le 10 novembre. Après discussions et débats, cette Commission a validé l'analyse et ses conclusions.
- Cette analyse montre que l'entreprise Huard, dont le dossier technique a apporté une réponse totalement satisfaisante correspondant au cahier des charges, arrive en tête du classement des offres, au regard des critères et sous critères définis dans le règlement de consultation. Les prises de références, sur des travaux similaires réalisés dans la région, ont été permis de conforter le dossier.
- Le prix proposé s'élève à 44 494,12€ HT pour la tranche mairie et 50 489,70€ HT pour la tranche école, soit au total 94 983,82€ HT et 113 980,58€ TTC. Ces chiffres sont inférieurs à l'enveloppe du budget 2022, qui s'élevait à 138 000€ TTC.

- A noter que le cout annuel proposé pour le contrat d'entretien est particulièrement peu cher à 500€. Il a été vérifié que ce prix était bien pour un engagement pluriannuel de la Société Huard.

Après échanges et discussion, la Commission, à l'unanimité, recommande au Conseil Municipal, de retenir la proposition de l'entreprise HUARD dont le siège social est 13 avenue Descartes au Plessis-Robinson (92350), pour un montant total de 94 983,82€ HT, soit 113 980,58€ TTC, et d'autoriser le Maire à engager les commandes.

B. JULIENNE